

Public

- Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la Classe 1 (hors 1.4 S), ou à conduire des MEMU transportant des chargements en commun de matières ou d'objets de la classe 1, et de matières de la classe 5.1

Prérequis

- Etre titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen)

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 14 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 20 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices pratiques, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique et agréés selon le cahier des charges ministériel.

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



SPECIALISATION CLASSE 1

Objectifs généraux

- ◆ Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses de la Classe 1, ou la conduite de MEMU, conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Les plus de la formation



- ◆ Des supports adaptés au secteur pyrotechnique
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire

Validation

- ◆ Certificat ADR - Spécialisation classe 1, si succès au contrôle de connaissances final
- ◆ Niveau : 3
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ E
- ◆ Code RS : 1088
- ◆ Code Certif Info : 85564

Objectifs généraux



Agrément

- ◆ Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19) modifiant l'arrêté du 27/10/2017 (J.O. du 6/12/17)

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	0 h 45
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Appréhender le contexte réglementaire de la spécialisation	1 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des objectifs de la spécialisation et du contexte réglementaire (formation initiale classe 1 et recyclage) ▪ Evaluation initiale des connaissances relatives à la formation <input type="checkbox"/> 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questions / Discussions Questionnaire à choix multiples

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Prévenir les dangers associés aux matières et objets explosibles	3 séances*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des matières et objets explosibles <ul style="list-style-type: none"> - Définition Matière explosible, Objet explosible - Régime de décomposition des matières explosibles Combustion, déflagration, détonation - Sensibilité des explosifs Choc, chaleur, friction - Familles d'explosifs - Principales utilisations des explosifs ▪ Dangers associés <ul style="list-style-type: none"> - Explosion, Brûlure thermique, Intoxication - Danger pour l'homme et l'environnement (souffle, bruit, projection) ▪ Classification et Identification des produits dangereux <ul style="list-style-type: none"> - Classification des matières Division, lettres de compatibilité - Codification réglementaire certificat de classification - Certificat de classification 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Documents techniques (FDS) Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Identifier les différents types d'emballage	1 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Différents types d'emballage ▪ Marquage des emballages ▪ Etiquetage d'emballages ▪ Cas particulier du transport d'explosif en quantités limitées ▪ Exercices de reconnaissance d'emballage, marquages et étiquetages TMD <input type="checkbox"/> 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama Photos

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Identifier les différents types de véhicules et leurs spécifications techniques	2 séances*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agrément des véhicules destinés au transport de matières ou objets appartenant à la classe 1 <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de véhicule (EXII, EXIII, MEMU) - Les équipements des véhicules - Les spécifications techniques - Le certificat d'agrément 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'agrément des véhicules Photos : différents types de véhicules et leurs équipements Diaporama Vidéo « Prévention technique des véhicules »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Identifier les documents obligatoires et appliquer les règles de signalisation et de placardage des véhicules	2 séances*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de bord <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'agrément - Certificat de formation conducteur et document d'identification - Document de transport, déclaration MD - Rappel sur les consignes écrites selon l'ADR - Autorisation de transport d'explosifs - Titre d'accompagnement/bon de transit ▪ Signalisation et placardage <ul style="list-style-type: none"> - Cas général - Cas particulier <ul style="list-style-type: none"> Les Conteneurs Les MEMU Les Citernes mobiles/les citernes ADR - Les autres marques <ul style="list-style-type: none"> Les matières dangereuses pour l'environnement Les dangers subsidiaires (toxiques, corrosifs) ▪ Exercices pratiques de signalisation / placardage ☐ 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : <ul style="list-style-type: none"> - Document de transport - Lecture des consignes écrites - Autorisation de transport Photos Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Appréhender les règles de chargement - calage - arrimage des matières conditionnées	1,5 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel du protocole de sécurité ▪ Interdictions de chargement en commun ▪ Limitation des quantités transportées ▪ Règles de chargement, manutention des colis ▪ Cas particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Chargement / déchargement sur la voie publique - Les MEMU ▪ Règles d'arrimage / déchargement ▪ Exercices d'application ☐ 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Appréhender le contexte réglementaire du convoyeur	0,5 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le convoyeur <ul style="list-style-type: none"> - Obligation ADR / Arrêté TMD / Code de la défense - Dispense 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Optimiser la sécurité durant le transport	2 séances*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulation et stationnement des véhicules transportant des matières et des objets explosibles <ul style="list-style-type: none"> - Règles spécifiques de circulation : catégories et restrictions tunnels - Règles de stationnement - Spécificités réglementaires françaises ▪ Sûreté 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Documents : <ul style="list-style-type: none"> - Procédure : conduite à tenir en cas de vol Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident / accident	1,5 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduite à tenir en cas d'incident / accident <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes écrites selon l'ADR - Protection de l'environnement - Protection des personnes - Alerte / Message ▪ Etude de cas concrets <ul style="list-style-type: none"> - Accidents liés à la conduite - Accidents lors des opérations de chargement / déchargement - Accidents liés au produit ou pour lesquels la nature du produit est une circonstance aggravante 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de cas concrets (presse) Débats Diaporama Analyse d'accidents : BEA TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
10	Mettre en application ses acquis	1 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de cas ▪ Exercices : les documents obligatoires pour le transport d'une matière dangereuse ▪ Exercices : les équipements obligatoires en fonction du chargement ▪ Exercices : liste de contrôles ; qui est responsable (chargeur / transporteur) ? ▪ Exercices : signalisation / placardage 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Exercices

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
11	Examiner et traiter les questions diverses	0.5 séance*
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questions diverses 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questions / Discussions

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
12	Contrôle des connaissances	0 h 45
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questionnaire à choix multiples (projection)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
13	Bilan et synthèse de la formation	0 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

* séance d'enseignement = 45 minutes et 8 séances d'enseignement au maximum par jour (en référence au Cahier des Charges des Organismes agréés § 4.3 et au chapitre 8.2.2 de l'ADR)

Case à cocher par le formateur certifiant la réalisation de l'exercice pratique.